

Compte rendu de la séance du vendredi 03 juillet 2020

Président : BOUNOUS Joanny, puis MOUTTE Michèle

Secrétaire : GIOVANNONI Stéphanie

Présents :

Monsieur Ramon BONNEFOY, Monsieur Joanny BOUNOUS, Madame Marie-Laure CARAYOL, Madame Marie-Claude CLAEYS, Madame Stéphanie GIOVANNONI, Monsieur José GUTIERREZ, Monsieur Patrice LERMA, Monsieur Philippe LOGEAY, Monsieur Julien LOPEZ, Madame Maryse MARC, Madame Sophie MAUPÉTIT, Madame Michèle MOUTTE, Madame Mireille PELISSIER, Monsieur Eric ROBIN, Monsieur Philippe WAGNER,

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des Adjoints

Monsieur Philippe WAGNER, Maire sortant, fait état des membres présents et absents et déclare installer les Conseillers Municipaux.

Monsieur Joanny BOUNOUS, doyen d'âge, prend en suite la présidence jusqu'à l'élection du Maire.

Par tradition, il est demandé au plus jeune des Conseillers Municipaux de remplir les fonctions de secrétaire de séance (Stéphanie GIOVANNONI).

Election du Maire

Le président informe que l'assemblée passe au vote pour l'élection du Maire.

Deux conseillers se déclarent candidats : Michèle MOUTTE et Joanny BOUNOUS

Le scrutin est secret et à la majorité absolue.

(Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour est réalisé à la majorité relative).

Maire élu(e) : Michèle MOUTTE avec 9 voix pour
(contre 6 voix pour Joanny BOUNOUS)

Il est à présent constaté la prise de fonction du Maire, qui rentre immédiatement en fonction.

Délibération du conseil :

1. Fixation du nombre d'adjoints (DE 2020 025)

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit un effectif maximum de 4 adjoints pour la commune de Banon.

Madame le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par

9 voix pour, 4 abstentions (M-Cl. CLAEYS, S. GIOVANNONI, P. LERMA, Ph. WAGNER),

2 voix contre (J. BOUNOUS, M. MARC,)

- **FIXE** à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

Election des adjoints

*** Election du 1^{er} Adjoint**

La présidente informe que l'assemblée passe au vote pour l'élection du 1^{er} Adjoint.

Monsieur Philippe LOGEAY est porté candidat.

Le scrutin est secret et à la majorité absolue.

(Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour est réalisé à la majorité relative).

1^{er} Adjoint élu(e) : Philippe LOGEAY *avec 9 voix pour et 6 votes blancs*

*** Election du 2^{ème} Adjoint**

Le président informe que l'assemblée passe au vote pour l'élection du 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Jullien LOPEZ est porté candidat.

Le scrutin est secret et à la majorité absolue.

(Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour est réalisé à la majorité relative).

2^{ème} Adjoint élu(e) : Julien LOPEZ *avec 10 voix pour et 5 votes blancs*

*** Election du 3^{ème} Adjoint**

Le président informe que l'assemblée passe au vote pour l'élection du 3^{ème} Adjoint.

Monsieur Eric ROBIN est porté candidat.

Le scrutin est secret et à la majorité absolue.

(Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour est réalisé à la majorité relative).

3^{ème} Adjoint élu(e) : Eric ROBIN *avec 10 voix pour et 5 votes blancs*

*** Election du 4^{ème} Adjoint**

Le président informe que l'assemblée passe au vote pour l'élection du 4^{ème} Adjoint.

Monsieur José GUTIERREZ est porté candidat.

Le scrutin est secret et à la majorité absolue.

(Si après 2 tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième tour est réalisé à la majorité relative).

4^{ème} Adjoint élu(e) : José GUTIERREZ *avec 9 voix pour, 1 vote nul et 5 votes blancs*

Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal, au cours duquel il sera procédé à la désignation des délégués pour les élections sénatoriales du 27/09/2020, au premier point de l'ordre du jour.

Séance levée à 20h52

Le Maire : Michèle MOUTTE

